

Présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 de la Mairie de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes qui sont programmées pour l'année à venir.

Le budget primitif 2024 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La commune de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE dispose de 5 budgets : son budget principal et 4 budgets annexes qui regroupent des recettes et dépenses liées à certaines activités : l'animation touristique, l'assainissement collectif, le lotissement du Clos des sœurs et la gestion des sections de bois.

Ces budgets sont divisés en sections de fonctionnement (gestion des affaires courantes) et d'investissement (projets de la commune à moyen ou long terme et concernant des actions exceptionnelles).

1. Budget Général

1.1. Section de fonctionnement

1.1.1. <u>Dépenses</u>

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune. En 2024, elles sont estimées à 759 098 €.

Elles sont réparties comme suit :

Dépenses de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants 2024	Pour mémoire en 2023
Charges à caractère général	Achat repas cantine, électricité, combustibles, carburants, eau, entretien des bâtiments et véhicules, fournitures administratives et scolaires, assurances, locations matériels, déneigement, maintenance chaudières et informatique, frais affranchissement et télécommunication, cotisations diverses, taxes foncières	253 330,24 €	264 030,10 €

Charges de personnel	Salaires des agents titulaires et contractuels ainsi que les charges salariales et patronales + frais annexes comme la médecine du travail	282 675,00 €	254 516,92 €
Atténuation de produits	Reversement à la communauté de communes pour l'exercice de différentes compétences : SPANC, SDIS, Enseignement musical	37 515,31 €	36 665,31 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts et frais de ligne de trésorerie	7 631,62 €	9 190,12 €
Autres charges de gestion courantes	Indemnités aux élus, subventions aux associations, versements aux budgets annexes, contributions au Parc, à la mission locale et au cinéparc	101 151,67 €	89 306,67 €
Opérations d'ordres	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation de biens	6 414,66 €	6 899,51 €
Virement à la section d'investissement		70 279,50 €	160 085,37 €

1.1.2. Recettes

En 2024, les recettes prévisionnelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants 2024	Pour mémoire en 2023
Résultat de fonctionnement	Résultat de fonctionnement de l'année précédente reporté en section de fonctionnement	132 093,65 €	180 364,26 €
Atténuation de charges	Remboursement de la rémunération du personnel absent et du supplément familial de traitement	5 572,95 €	11 120,40 €
Produits et services	Charges des logements communaux, redevance d'occupation du domaine public par EDF et Orange, concessions dans le cimetière, cantine scolaire	40 643,02 €	36 329,02€
Impôts et taxes	Taxes foncières, divers fonds versés par l'Etat	230 215,00 €	218 796,00 €
Dotations et participations	Dotations de l'état, compensation de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement de l'année précédente, versement des communes alentours pour la participation à l'école primaire	280 568,13 €	284 759,55 €
Autres produits de gestion courante	Locations des logements communaux	70 002,00 €	73 823,00 €
Produits financiers et exceptionnels	Annulation des mandats N-1	3,25 €	7 229,09 €

1.2. <u>Section d'investissement</u>

Le budget d'investissement de la commune regroupe toutes les dépenses et recettes faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

1.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement prévues en 2024 s'élèvent à 353 228 € dont :

- 34 221,22 € de remboursement de capital d'emprunt et de dépôt et cautionnement ;
- 7 296,00 € d'autres immobilisations financières (dernière annuité de remboursement du capital d'emprunt du centre de loisirs à l'EPF Smaf)

Les autres dépenses sont affectées à des opérations d'équipements (165 949,95 €).

1.2.2. Recettes

Les recettes d'investissement s'équilibrent pour le même montant et regroupent entre-autre le fond de compensation de la TVA sur les investissements 2023 (23 063,39 €), des dotations aux amortissements (6 414,66 €) et l'excédent de fonctionnement 2023 affecté en investissement (126 012,83 €). Les autres recettes correspondent aux subventions demandées relatives aux opérations d'équipement.

1.2.3. Opérations d'équipement

Les opérations d'équipement regroupent l'ensemble des travaux et des acquisitions prévues au budget primitif.

N° op.	Libellé de l'opération	Travaux prévues	Montant en dépenses	Montant en recettes
		- Travaux de voirie 2023		12 450 €
103	Voirie	- Travaux de voirie 2024 (Le Serindat et le Bethonat + Fauchery + Le Buisson et le Solier + Village de Fournier + La Grange Neuve + Le Malfrancon et le Serindat)	132 480 €	74 160 €
		- Participation piste forestière	1 865,83 €	
128	Aménagement du Parc des Copains du Monde	- Reprise des toitures des garages du parc	15 000 €	
131	Rénovation appartement	- Rénovation d'appartement en cas de départ de locataire	6 000 €	

50	Travaux Mairie	- Aménagement salle d'expo et salle du conseil	36 488 €	7 298 €
		- Changement du chauffage du bâtiment	1 794,71 €	27 366 €
92	Travaux éclairage public	- Déplacement d'un projecteur au Bethonat	530€	
		- Optimisation de la gestion de l'éclairage public	590€	
		- Commandes éclairage public	480€	
		- Changement de la puissance du compteur du collège	900€	
95	Acquisition de matériel	- 25 tables plastiques pour la salle des fêtes	1 944,60 €	
		- Ecole: tables et chaises pour maternelles + voile d'ombrage + table cantine	5 638,30 €	
		- Radiateurs électriques mobiles	1 500 €	
		- Fauteuils de bureau pour le secrétariat	2 625,35 €	1 278,62 €

2. Budget animation touristique

Le budget animation touristique regroupe toutes les dépenses liées à l'animation et au tourisme dans notre commune comme les frais liés au point service, à l'ex-centre de loisirs, aux animations culturelles ou encore au village vacances.

2.1. <u>Section de fonctionnement</u>

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2024 s'élèvent à 147 074 € et se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants 2024	Pour mémoire en 2023
Charges à caractère général	Eau, électricité, entretien de la médiathèque et de l'ex-centre de loisirs, fournitures administratives et copieurs de la médiathèque, manifestations culturelles	41 660,77 €	48 040,00 €
Charges de personnel	Salaires, charges salariales et patronales	3 650,00 €	3 500,00 €
Autres charges de gestion courantes	Versement à la SPL Saviloisirs et au syndicat touristique du Livradois	87 200,00 €	74 460,00 €
Opérations d'ordres	Dotations aux amortissements	6 000,00 €	2 000,00 €
Virement à la section d'investissement		8 563,23 €	10 000,00 €

Les recettes de fonctionnement de 2024 du budget animation touristique comprennent :

- 1 400,00 € de produit de services (copies médiathèques) : ce montant est en baisse car nous ne percevons plus de remboursement du département pour l'utilisation par le collège de la médiathèque
- 43 692,72 € de versement par le budget général de la commune
- 99 600 € de versement par la CCAS EDF et le CCE SNCF pour l'utilisation du village vacances
- 500 € de location de salle des fêtes.

2.2. Section d'investissement

En 2024, 15 000 € ont été inscrits en section d'investissement afin de rembourser au Syndicat Touristique du Livradois des travaux de rénovation du village vacances. Par ailleurs, 6 000 € sont prévus pour installer deux bornes électriques fixes nécessaires pour alimenter les différentes manifestations.

Cette section est équilibrée par le biais du virement de la section de fonctionnement en investissement de 8 563,23 €, l'excédent de fonctionnement 2023 capitalisé et par les dotations aux amortissements.

3. Budget assainissement

Le budget assainissement regroupe toutes les dépenses et recettes liées à l'assainissement collectif du bourg. Les dépenses correspondent principalement au frais d'entretien du réseau et les recettes aux redevances versées par les usagers.

3.1. Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitations sur le budget assainissement sont estimées à 38 292 € et se décomposent comme suit :

- 17 025,77 € de charges à caractère général (entretien du réseau et des stations d'épuration, adhésion au SATEA);
- 1 971,00 € de charges de personnel;
- 330,87 € de charges financières (intérêts d'emprunts);
- 1 537,08 € de reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte;
- 1 000 € de créances admises en non-valeur ;
- 300 € d'annulation de titres sur exercices antérieurs ;
- 11 173,64 € d'opération d'ordre de transfert entre section (dotations aux amortissements et sortie de l'actif d'une étude).

Les recettes proviennent principalement du résultat 2023 (16 200,98 €) et des redevances d'assainissements (17 355,02 €). Également 4 736 € sont prévues de dotations aux amortissements.

3.2. Section d'investissement

Outre les dotations aux amortissements (4 736 €) et le remboursement du capital d'emprunts (2 386,59 €) il est inscrit au budget 20 000,41 € de travaux sur le réseau d'assainissement.

Les recettes correspondent quant à elles à l'affectation du résultat 2023 (10 995,72 €), au virement de la section d'exploitation (4 953,64 €) et aux dotations aux amortissements.

4. Budget lotissement

Le budget lotissement regroupe toutes les opérations liées aux terrains du Clos des sœurs. Cette année, il est prévu 2 237 € de travaux pour financer le raccordement à la fibre.

Les autres montants inscrits au budget primitif concernent des opérations d'ordres liés à la variation du stock.

5. Budget bois

Le budget bois regroupe les 6 sections suivantes : Les Fourches, Barbaliche, Le Solier, Losfournet, Le Monial et Grolet.

5.1. <u>Section de fonctionnement</u>

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 54 751,09 €. Les recettes de ce budget sont principalement dues au report des résultats de l'année précédente. Cette année, s'ajoutent également 1 174,22 € de remboursement forfaitaire de la TVA et 12 765,80 € de coupes de bois.

Les dépenses prévues concernent principalement le paiement des taxes foncières, le paiement de cotisations à l'ONF, les frais de gardiennage en cas de coupe, et éventuellement des frais d'entretien des bois.

5.2. Section d'investissement

En 2024 il est prévu de réaliser des travaux d'investissement sur le budget de la section du bois des Fourches pour un montant de 787,39 €.

5.3. Montant par section

Chaque section s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Los Fourshos	Fonctionnement	23 289,89 €
Les Fourches	Investissement	787,39 €
Barbaliche	Fonctionnement	749,65 €
Grolet	Fonctionnement	157,00 €
Losfournet	Fonctionnement	3 683,67 €
Le Solier	Le Solier Fonctionnement 25 193,56	
Le Monial	Le Monial Fonctionnement 1 677,32 €	